

A l'attention de
Monsieur HANON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU MORBIHAN

30 SEP. 2008



direction
départementale
de l'agriculture et de la forêt
du Morbihan

Monsieur le directeur de
VALIA S.A.S.
ZAC du Mourillon
BP 46
56532 QUEVEN Cedex

Service départemental de police des eaux douces

Dossier suivi par : P. HOURMANT

Tél. : 02.97.68.21.57

Mail : philippe.hourmant@agriculture.gouv.fr

Objet : déclaration de forage de l'entreprise VALIA

Dossier : 56-2008-00328

Vannes, le

26 SEP. 2008


Monsieur le directeur,

J'ai reçu le 27 août dernier un dossier de régularisation administrative de votre forage réalisé en 1999.

Cette demande de régularisation relève en fait de la réglementation des installations classées et doit faire l'objet d'une instruction et d'un arrêté de la part des services de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (D.R.I.R.E.) à LORIENT. Votre dossier a donc été transmis à cette direction le 25 septembre dernier accompagné de l'avis de mon service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de toute ma considération.

P/ le directeur départemental
De l'agriculture et de la forêt,
P/ Le chef de la police des eaux douces,


P/ P. BERTRAND
F. Roper

Copie : GEOSSEN – 5 impasse du Languernais – 44350 ST MOLFF

0